

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 4 DÉCEMBRE 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h34.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3113-12-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 13 novembre 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Règlement #2023-12-10 – Abrogation du règlement #2019-04-03
 - 13.2. Règlement #2023-11-12 – décrétant un emprunt pour procéder à la réfection du rang Sainte-Cécile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-Cécile ainsi que les services professionnels et techniques y

- afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés
- 13.3. Avis de motion et dépôt du règlement de taxation #2023-12-13
 - 13.4. Avis de motion et dépôt du règlement des élus #2024-01-01
 - 13.5. Avis de motion et dépôt du règlement de revitalisation #2024-01-02
14. Administration
- 14.1. Hommage à M. Serge Brisson
 - 14.2. Acquisition d'une partie du lot 6 133 709
 - 14.3. Salaire des employés 2024
 - 14.4. Demande programme d'emploi été Canada
 - 14.5. Contrat de service d'évaluation pour chien errant ou dangereux
 - 14.6. Reconnaissance pour service d'évaluation pour chien errant ou dangereux
 - 14.7. Gestar – outils de gestion documentaire
 - 14.8. Gestar – achat logiciel Documentik
15. Travaux publics
- 15.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
 - 15.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration
 - 15.3. Programme d'aide financière du Fond de la sécurité routière (PAFFSR)
 - 15.4. Achat de remblais
16. Urbanisme et environnement
- 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Résolution visant de pouvoir déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du MAMAH, servant à défrayer une partie du salaire d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques de la RIGIDBNY
17. Loisirs et cultures
- 17.1. Bâtiment de loisirs – plomberie
 - 17.2. Bâtiment de loisirs – électricité
 - 17.3. Bâtiment de loisirs - Achat électroménager et accessoires
 - 17.4. Bibliothèque – acquisition d'un meuble et présentoir pour la section revue
 - 17.5. Bâtiment de loisirs - gouttière
18. Demandes
- 18.1. Centre d'action bénévole de Bécancour – campagne Panier de Noël
 - 18.2. Les jeudis en chansons 2024
19. Affaires nouvelles
- 19.1. Achat d'équipement mobile pour travaux publics
 - 19.2. Abrogation de la résolution #3007-07-23 – règlement #2023-07-10 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 - 19.3. Abrogation de la résolution #2938-05-23 – achat d'un We Boost
 - 19.4. Abrogation de la résolution #2946-05-23 – remplacement de ponceaux
 - 19.5. Abrogation de la résolution #2947-05-23 – solidification des accotements près des lots 6 132 855 et 6 132 657
20. Période de questions

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 13 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 novembre 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et greffière-trésorière a participé au webinaire sur le survol des modifications législatives et réglementaires et une formation en ligne sur le programme de prévention en lien avec la loi sur la santé et la sécurité donné par l'ADMQ ;
- La demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air a été déposée le 4 décembre dernier ;
- La balise clignotante installée dans le rang Sainte-Cécile a été volée autour du 13 novembre dernier. Une plainte à la Sureté du Québec a été faite et un avis sur Facebook a été publié ;
- La séance pour l'adoption du budget 2024 aura lieu le 12 décembre prochain ;
- La guignolée de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a eu lieu le 2 décembre dernier.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Brunelle tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles ainsi que les généreux donateurs lors de la guignolée du 2 décembre dernier.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Une exposition de livres sur la thématique de Noël a été montée à la fin du mois de novembre et aura lieu jusqu'à la fin décembre;
- Le 22 novembre dernier s'est tenu un atelier sur les émotions organisé par la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme, en collaboration avec le Réseau Biblio CQLM et la Clef de la Galerie. C'est 25 adolescents qui ont participé à cette belle animation. Le taux de participation à cette activité est le meilleur à travers plus d'une vingtaine d'animations qui se sont tenues à travers le Réseau biblio au Centre-du-Québec, Lanaudière et de la Mauricie jusqu'à maintenant;
- Un échange de livre au lieu le 5 décembre avec le Réseau biblio CQLM;
- Le projet la lecture assistée par l'animal n'a pas été retenu par la TRECQ pour l'hiver 2024;
- La nouvelle directrice générale du Réseau Biblio CQLM est Mme Michelle Vallée;
- Il y a eu 145 prêts de livres en novembre 2023, 52 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 35,75 heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- Une réunion a eu lieu le 14 novembre 2023 ;
- Le livre sur les croix de chemin sera bientôt disponible ;
- Une série de cinq balados mettant en lumière le travail en arrière-plan du lire : « à villages découverts » sera lancé le jeudi le 14 décembre 2023 en formule 4 à 6 chez VIA 90.5

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une réunion a eu lieu le 12 novembre à Nicolet ;
- Mme Céleste Simard a été réélue présidente et M. Mathieu Lemire, vice-président de la RIGIDBNY ;
- La prochaine réunion aura lieu le 23 janvier à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Une fête de Noël aura lieu le samedi 16 décembre à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	1 474,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 359,95 \$
Intérêts sur arrérages	285,74 \$
Licences et permis	75,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	420,00 \$
Loyer garderie – 2023-11	140,00 \$
Marché de Noël	190,00 \$
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford – Inspecteur municipal	1 010,50 \$
Photocopies	7,80 \$
Publicité Info-Cécilois	100,00 \$
Remboursement frais de réparation – suite au bris de la salle Éric-Côté	300,00 \$
Ristourne TPS – janvier à juin 2023	39 999,48 \$
Ristourne TVQ – janvier à juin 2023	36 752,27 \$
Taxes municipales 2022	2 057,20 \$
Taxes municipales 2023	5 134,27 \$
Trop perçu	130,00 \$
Total	89 436,21 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3115-12-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 7 752,84 \$ ainsi que 12 764,17 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202300433	Hélène Paquin	1 ^{er} versement de 2 pour le déneigement des édifices municipaux (Rés. 3104-11-23)	4 447,00 \$

202300434	Moisson Mauricie-Centre-du-Québec	Aide financière (Résl. 3107-11-23)	72,00 \$
202300435	APPABNY	Aide financière (Résl. 3108-11-23)	100,00 \$
202300436	CHC Gestion Parasitaire	2 ^e versement de 2 et 1 ^{er} versement de 2 pour l'arrosage parasitaire 2024 (Résl. 3097-11-23)	696,75 \$
202300437	Centre de pédiatrie sociale Le Cercle	Aide financière (Résl. 3109-11-23)	100,00 \$
202300438	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 066,07 \$
202300439	Hydro-Québec	Électricité du bureau municipal et bibliothèque LBD	711,79 \$
202300440	Hydro-Québec	Électricité salle Éric-Côté	288,68 \$
202300441	Hydro-Québec	Électricité garderie	190,78 \$
202300442	Hydro-Québec	Électricité parc Georgette-Baril	79,77 \$
		TOTAL :	7 752,84 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3116-12-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **79 154,65 \$**:

ADOPTÉ

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300443	Excavation Denis Demers inc.	Déneigement des rues – décembre 2023	11 099,50 \$
202300444	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Billets municipaux – capital et intérêt	10 427,05 \$
202300445	Huot	Achat de pièces pour réparation d'une borne fontaine	506,49 \$
202300446	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – décembre 2023	3 281,25 \$
202300447	Yvette Demers	Honoraires professionnels - Responsable de la collection	300,00 \$
202300448	Pierre Carignan	Remboursement frais de déplacement	69,50 \$
202300449	Construction Pérusse inc.	Travaux parc Georgette-Baril (Résl. #3049-08-23, 3131-12-23, 2919-04-23 et 2950-05-23)	28 206,31 \$
202300450	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	229,93 \$
202300451	Matériaux Fortierville	Pièces et accessoires pour le parc Georgette-Baril et entretien du réseau d'acqueduc	78,91 \$
202300452	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	55,65 \$
202300453	Hélène Lambert	Ménage – novembre 2023	490,00 \$
202300454	Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau	271,92 \$
202300455	Plomberie PHCB inc.	Réparation planché chauffant salle Éric-Côté	258,69 \$
202300456	La Capital Assureur de l'administration	Assurances collectives – décembre 2023	2 292,77 \$
202300457	DHC Avocats	Services professionnels – opinion juridique	243,18 \$
202300458	Librairies Poirier	Achat de livre	99,54 \$

202300459	FNX-Innov. Inc.	Contrôle des matériaux lors des travaux de pavage dans le rang Sainte-Cécile (Résl. #2985-06-23)	2 299,50 \$
202300460	Groupe Synergis	Études écologiques et environnementale pour le développement domiciliaire (Résl. 3021-07-23)	8 048,25 \$
202300461	Daniel Lapointe/Les Consultants DL	Honoraires professionnels pour relevés des ponceaux rang Sainte-Cécile (Résl. : 3064-09-23)	689,85 \$
202300462	Gravures Bois-Francis	Plaque acryliques gravée (Résl. #3110-11-23)	201,15 \$
202300463	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois 2023-11	45,83 \$
202300464	Fonds d'information	Avis de mutation	10,00 \$
202300465	Métro Dubuc Deschaillons	Don pour la guignolée (Résl.#3099-11-23)	40,75 \$
202300466	Ministre du Revenu du Québec	DAS novembre 2023	3 540,43 \$
202300467	Receveur général du Canada	DAS novembre 2023	1 157,40 \$
202300468	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202300469	Industrielle Alliance	RVER novembre 2023	965,86 \$
202300470	Visa	Achat électroménager pour parc Georgette-Baril (Résl. 3133-12-23), courrier recommandé, achat fournitures pour le parc Georgette-Baril (Résl. 3133-12-23), café et licence adobe	3 475,59 \$
	Total		79 154,65 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #2023-12-10 – ABROGATION DU RÈGLEMENT #2019-04-03**

Rés.3117-12-23

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet l'abrogation du règlement #2019-04-03 – décrétant un emprunt de 770 335 \$ remboursable sur une période de 20 ans pour l'achat, la rénovation et l'aménagement en bibliothèque et bureau municipal de l'immeuble situé au 219 rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard ainsi que pour les services professionnels. La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

13.2 **RÈGLEMENT #2023-11-12 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR PROCÉDER À LA RÉFECTION DU RANG SAINTE-CÉCILE ET LE CHANGEMENT DE SIX PONCEAUX DE TRAVERSE SUR LE RANG SAINTE-CÉCILE AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UN EMPRUNT DE 2 669 722 \$ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Pierre Carignan et a été présenté aux élus lors d'une session du conseil en date du 13 novembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un montant de 2 669 721.89 \$ dans le cadre de la subvention Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auquel la municipalité est admissible à une hauteur de 70% des frais admissibles, soit 1 868 805 \$ et que la municipalité recevra une réponse au courant du printemps 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité recevra un remboursement de la TPS et de la TVQ d'un montant de 253 971.64 \$;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire puisqu'au moins 50% de la dépense fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ;

Rés.3118-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement #2023-11-12 décrétant un règlement d'emprunt pour procéder à la réfection du rang Sainte-Cécile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-Cécile ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés.

ADOPTÉE

13.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE TAXATION #2023-12-13**

Rés.3119-12-23

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrrages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024. La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

13.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LE SALAIRE DES ÉLUS #2024-01-01**

Rés.3120-12-23

Le conseiller monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant la rémunération des élus municipaux.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

13.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION #2024-01-02**

Rés.3121-12-23

Monsieur Sébastien Lemay donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant le renouvellement du programme de revitalisation.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 **HOMMAGE A MONSIEUR SERGE BRISSON**

Le conseil municipal est fier de remettre à M. Serge Brisson une plaque en hommage aux 29 années de service comme pompier au sein du SSIRMRC.

14.2 **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 133 709**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire acquérir la partie du lot 6 133 7096 qui est situé en zone blanche et appartenant à Les Cultures Bécancour inc. ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est pour le futur développement domiciliaire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre, procédera à un remplacement cadastral pour la création de deux lots ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie achetée par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard correspond à 2 990.3 mètres carrés du lot 6 133 709 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer tous les frais inhérents à l'échange de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a nommé l'arpenteur Denis Vaillancourt pour procéder au remplacement cadastral ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a nommé M^e Patricia Blanchette de chez Notaria inc. ;

Rés.3122-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à l'achat d'une partie du lot 6 133 709 situé en zone blanche de 2 990.3 mètres carrés, tel que décrit par la description technique faite par l'arpenteur Denis Vaillancourt ;
- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard paie la somme de 45 000\$ à l'entreprise Les Cultures Bécancour inc. de Saint-Hyacinthe à même le surplus accumulé non-affecté ;
- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à payer les frais inerrant d'arpenteurs et de notaires relié à cette acquisition à même le surplus accumulé non-affecté ;
- QU'elle mandate, monsieur Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour procéder au remplacement cadastral à même le surplus accumulé non-affecté ;
- Quelle mandate la notaire Me Patricia Blanchette pour préparer tous les documents reliés à cet échange ;
- QU'une entente de location de la parcelle acquise par la municipalité puisse être faite ultérieurement pour que l'entreprise Les Cultures Bécancour inc. cultive celle-ci tant et aussi longtemps que la municipalité n'aura pas besoin des terrains ;

- D'autoriser le maire, monsieur Simon Brunelle, ainsi que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents.

ADOPTÉE

14.3 SALAIRE DES EMPLOYÉS 2024

Rés.3123-12-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** majoritairement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale à l'ensemble des employés ainsi que d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire et madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à signer les addendas à leurs contrats de travail.

ADOPTÉE

14.4 DEMANDE AU PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada 2024 ;

Rés.3124-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation au programme d'**Emploi d'été Canada** d'Emploi et Développement social Canada une demande de subvention pour deux emplois d'été pour le camp de jour 2024 ;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à payer les salaires et charges sociales non admissible à la subvention ;
- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désigne madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

14.5 CONTRAT DE SERVICE D'ÉVALUATION POUR CHIEN ERRANT OU DANGEREUX

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.6 RECONNAISSANCE POUR SERVICE D'ÉVALUATION POUR CHIEN ERRANT OU DANGEREUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire remercier la Dr. Suzanne Lecompte pour sa disponibilité en cas d'évaluation de la dangerosité canine ;

CONSIDÉRANT QU'aucune évaluation n'a été nécessaire en 2023 ;

Rés.3125-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'offrir une carte visa prépayé de 200 \$ à la Dr Suzanne Lecompte de Québec (membre de l'OMVQ n° 1893) et de payer les frais inerrant à l'achat de cette carte visa prépayé.

ADOPTÉE

14.7 GESTAR – OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.8 GESTAR – ACHAT LOGICIEL DOCUMENTIK

Ce point est remis à une séance ultérieure.

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – VOLET ENTRETIEN

Sous-volet : Volet entretien
Année-Code géographique : 2023-2024-38060
Dossier : no UHX86278/N° de fournisseur : 67939

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 58 983\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Rés.3126-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Sébastien Lemay, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

15.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION

Dossier : no RHJ43783- 38060 (17) – 20230516-030
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Circonscription électorale de Nicolet-Bécancour

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Rés.3127-12-23

EN CONSÉQUENCE, sur la **PROPOSITION** de monsieur Jean-Marie Dionne, il est unanimement **RÉSOLU** et **ADOPTÉ** par les conseillers présents que le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 14 491 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

15.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FOND DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 9 414,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 7 531,00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande ;

Rés.3128-12-23

POUR CES MOTIFS, par une proposition de monsieur Sébastien Lemay, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;

Confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Certifie que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

15.4 ACHAT DE REMBLAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire acheter du matériel de remblais pour ses chemins de gravier ;

Rés.3129-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à l'achat de 677.88 tonnes de remblais pour la somme de 21 306.71 \$, taxes en sus, incluant le transport chez Excavation Denis Demers inc.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Deux permis de rénovations d'une valeur de 17 343\$ et un permis de lotissement ont été délivrés en novembre 2023.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de novembre 2023.

16.3 RÉOLUTION VISANT DE POUVOIR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU MAMH, SERVANT A DÉFRAYER UNE PARTIE DU SALAIRE D'UN CHARGÉ DE PROJET LIÉ À LA RÉALISATION DU MANDAT DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIGIDBNY

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Bécancour, Grand St-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Lemieux, Manseau, Nicolet, Saint-Célestin Paroisse, Saint-Célestin Village, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Eulalie, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Léonard d'Aston, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Saint-Wenceslas, Saint-Zéphirin-de-Courval, Ste-Sophie de Lévrard désirent présenter un projet d'embauche d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques dans le cadre de l'aide financière;

Rés.3130-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de [nom de la municipalité qui adopte la résolution] s'engage à participer au projet d'embauche d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets (RIGIDBNY), organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

17. LOISIRS

17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – PLOMBERIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire abroger les résolutions 2921-04-23 et 3049-08-23 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a accordé à Plomberie Sainte-Croix inc. un montant de 4 080,97 \$, taxes en sus ainsi que 95,00 \$ de l'heure pour la main-d'œuvre pour effectuer les travaux de plomberie du nouveau bâtiment de loisirs par la résolution #2921-04-23

CONSIDÉRANT QUE les travaux de plomberie sont effectués par le Plomberie Sainte-Croix, mais payés par Construction Pérusse inc. ;

CONSIDÉRANT, la modification de l'équipement a entraîné des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de la main-d'œuvre est passé de 95 \$ à 98 \$ en juillet 2023, soit après l'octroi par la résolution #2921-04-23 du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 18 383,00\$ du fonds pour l'accessibilité (FPA) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de plomberie du nouveau bâtiment de loisirs sont admissible à la subvention du Fond pour l'accessibilité (FPA) ;

Rés.3131-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'amender les résolutions #2921-04-23 et #3049-08-23 et de payer les travaux de plomberie à Construction Pérusse inc. de Parisville, effectué par Plomberie Sainte-Croix inc. pour un montant total de 7 184,70 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

17.2 BÂTIMENT DE LOISIRS – ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a mandaté Construction Pérusse inc. pour la gestion de l'installation de l'électricité dans le nouveau bâtiment de loisirs par les résolutions #2920-04-23, #3030-07-23 et #3080-10-23 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'électricité dans la partie extérieure couverte du nouveau bâtiment de loisirs n'étaient pas compris dans la soumission initiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 98 000 \$ du programme infrastructures municipal pour les aînés (PRIMA) ainsi que 35 505 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'électricité sont admissible au programme PRIMA et au Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

Rés.3132-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'abroger les résolutions #2920-04-23, #3030-07-23 et #3080-10-23 et d'accepter de payer les factures #4907, #4943, #4976, #4963 #5005 et #5018, totalisant un montant de 17 696,54 \$, taxes en sus, à Construction Pérusse inc. pour les travaux d'électricité dans le nouveau bâtiment de loisirs.

ADOPTÉE

17.3 BÂTIMENT DE LOISIRS – ACHAT ÉLECTROMÉNAGER ET ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat d'électroménager (réfrigérateur, lave-vaisselle et micro-ondes) ainsi que d'accessoires pour la cuisine et l'entretien ménager du nouveau bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 17 000\$ du programme Nouveaux horizons ;

Rés.3133-12-23

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'électroménager (réfrigérateur, lave-vaisselle et micro-ondes) ainsi que d'accessoires pour la cuisine et l'entretien ménager du nouveau bâtiment de loisirs sont admissible au programme Nouveaux horizons ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'électroménager (réfrigérateur, lave-vaisselle et micro-ondes) chez Ameublement Tanguay pour la somme de 2 320.82 \$, taxes en sus, et d'accorder un budget de 1 500 \$, taxes en sus pour l'achat d'accessoires pour la cuisine ainsi que pour l'entretien ménager du nouveau bâtiment de loisirs.

ADOPTÉE

17.4 BIBLIOTHÈQUE – ACQUISITION D'UN MEUBLE ET PRÉSENTOIR POUR LA SECTION REVUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire changer le présentoir à revues actuellement en place à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme, car il ne répond pas aux besoins actuels.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Créations Joeblo pour la création d'un meuble et présentoir pour la section revue adaptée aux besoins de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;

Rés.3134-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Créations Joeblo pour la création d'un meuble et présentoir pour la section revue adaptée aux besoins de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme pour la somme de 1 350,00 \$, taxes en sus ainsi que l'achat d'un mini-frigo pour la somme budgétaire de 200,00 \$, taxes en sus maximum.

ADOPTÉE

17.5 BÂTIMENT DE LOISIRS - GOUTTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire installer des gouttières au nouveau bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par Construction Pérusse inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 90 000 \$ du programme infrastructures municipal pour les aînés (PRIMA) ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des gouttières est admissible au programme PRIMA ;

Rés.3135-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Construction Pérusse inc. pour l'installation de gouttières au nouveau bâtiment de loisirs pour la somme de 1 183,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

18. DEMANDES

18.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BÉCANCOUR – CAMPAGNE PANIER DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désire offrir un panier de Noël sous forme de bons d'épicerie à toutes les personnes dans le besoin de toutes les municipalités de la MRC de Bécancour, et ce, de façon juste et équitable.

CONSÉDIRANT QU'en 2022, plus de 300 familles (environ 600 personnes) on peut se concocter un repas de Noël et manger à leur faim durant cette période ;

Rés.3136-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de donner un montant de 100,00 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour la campagne de paniers de Noël 2023.

ADOPTÉE

18.2 JEUDIS EN CHANSONS – ÉTÉ 2024

Ce point est remis à une séance ultérieure.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT MOBILE POUR TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire acheter une drill à percussion pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à l'entreprise Réal Huot inc. de Québec ;

Rés.3137-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à l'achat d'une drill à percussion pour les travaux publics chez Réal Huot inc. de Québec pour la somme de 4 700,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

19.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 3007-07-23 – RÈGLEMENT #2023-07-10 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIEMENTNS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard n'ira pas de l'avant avec la version déposé du règlement #2023-07-10 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, tel que déposé aux élus le 4 juillet 2023 ;

Rés.3138-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de abroge la résolution #3007-07-23 concernant l'avis de motion pour le règlement #2023-07-10 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

19.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #2938-05-23 – ACHAT D'UN WE BOOST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne procédera pas à l'achat d'un We Boost chez Yan Larocque informatique pour le bureau municipal et la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;

Rés.3139-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de abroge la résolution #2938-05-23 concernant l'achat d'un We Boost chez Yan Larocque informatique pour le bureau municipal et la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme.

ADOPTÉE

**19.4 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #2946-05-23 –
REPLACEMENT DE PONCEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne procédera pas au remplacement de trois ponceaux dans les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier en 2023 ;

Rés.3140-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de abroge la résolution #2946-05-23 concernant le remplacement de trois ponceaux dans les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier en 2023.

ADOPTÉE

**19.5 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #2947-05-23 –
SOLIDIFICATION DES ACCOTEMENTS PRÈS DES LOTS
6 132 855 ET 6 132 657**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ne procédera pas aux travaux de solidification des accotements près des lots 6 132 855 et 6 132 657 en 2023 ;

Rés.3141-12-23

EN CONSÉQUENCE, par une proposition de monsieur Pierre Carignan, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de abroge la résolution #2947-05-23 concernant les travaux de solidification des accotements près des lots 6 132 855 et 6 132 657 en 2023 ;

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3142-12-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h28.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière